



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>16</b>	<b>05</b>	<b>13</b>

Séance du 29 janvier 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 23 janvier 2024.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - KERMAOUI.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes KHOUMRI - YILDIRIM - PIESTA - MM. ELHADI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes ADAMY - FRANGIAMORE - KERMAOUI - MM. KLEINHENTZ - BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes ANANICZ - MANGIONE - MM. OURIAGHLI - KLASEN - ESTRADA.

**ABSENTS :** Mme CHEBLI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA.

**03 - Refacturation des frais d'affranchissement du CCAS 2022 et 2023**

**Rapporteur : Marie ADAMY**

**Exposé des motifs :**

Le Centre Communal d'Action Sociale utilise la machine à affranchir de la ville pour ses courriers.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la refacturation au CCAS des frais d'affranchissement de 2022 et 2023.

Le montant total de ces frais s'élève à 2 686,05 € qui se décomposent comme suit :

2022 : 1 031,90 €

2023 : 1 654,15 €

Cette somme correspond à l'envoi des courriers relatifs au plan canicule et aux cadeaux et repas de fin d'année aux bénéficiaires de la commune.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :**

\* décide d'autoriser la refacturation des frais d'affranchissement du CCAS de 2022 et 2023.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »